Un combat pour en finir avec l'impunité sur le harcèlement sexuel au travail

Rassemblement le 9 mars à 12 heures devant les Prud'hommes de Paris

Une femme active sur cinq a fait face à une situation de harcèlement sexuel au cours de sa carrière. Elles sont victimes, très souvent de gestes ou de propos à connotation sexuelle répétés, de harcèlements et/ou agressions sexuelles. Nous ne pouvons plus nous contenter de chartes, de règlements affichés dans les ascenseurs ou sur des panneaux que personne ne consulte, pour faire reculer ces violences faites aux femmes. Nous devons nous mobiliser et lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes et briser le mur du silence. De nombreuses entreprises nient le fait qu'elles peuvent être concernées par le sujet. Reste que sur le terrain, ces affaires ne sont pas toujours gérées de manière optimale, beaucoup d'affaires s'achèvent au détriment des victimes (non-renouvellement de contrat, licenciement sous une autre forme, placardisation, blocage dans la carrière...). Nous ne devons plus hésiter à dénoncer ces faits pour que tout harceleur et agresseur ne reste plus impuni. Nos entreprises ne sanctionnent pas toujours les harceleurs et agresseurs comme elles le devraient, voire pire ils sont protégés par leur pouvoir et leur influence.







Fédération des activités postales et de télécommunication 25/27 rue des envierges 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34 mail sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org



La victime a été enfermée dans le Pour en finir avec le silence, pour silence durant des années

Elle était en position de subordination et sous l'influence de son supérieur hiérarchique, Elle s'est murée dans le silence. Peut-être par crainte d'être accusée d'avoir suscité ou provoqué les agressions subies ou peut-être par peur des regards ou des représailles professionnelles sur sa carrière. Elle était jeune et nouvelle embauchée, alors Elle s'est autocensurée. Elle a tu sa douleur et s'est sentie coupable alors qu'Elle était victime. Elle a éprouvé de la honte durant des années alors qu'elle aurait dû être en colère. Le pire, c'est que son environnement de travail, très masculin, l'a auto-censurée. Elle a renoncé à porter plainte à ce moment-là, de peur que son évolution dans l'entreprise soit bloquée, ou qu'Elle perde son travail. Les agressions sexuelles qu'Elle a subies l'ont affaibli psychologiquement, Elle allait au travail la peur au ventre en le croisant chaque jour et n'a pas osé en parler. Les effets de cette agression sont lourds de conséquences pour la victime: sa vie quotidienne a été détruite, l'anxiété l'a envahie, le sentiment de culpabilité, puis la dépression, pour finir avec des tentatives de suicides.... D'autres victimes décident de parler à l'ancien directeur du site des agissements de harcèlement sexuel dont elles ont été victimes elles aussi de la part de ce supérieur hiérachique. Mais elles ne sont pas entendues et ces affaires sont classées sans suite. Classées sans suite pour ces affaires, mais pas pour Elle, car Elle subira encore pendant des années du harcèlement moral de la part de ses supérieurs hiérarchiques, sûrement dans le but qu'elle craque et quitte l'entreprise.

en finir avec l'impunité, Elle se lève contre son agresseur

Elle est suivie par un spécialiste et son médecin traitant depuis des années pour essayer de guérir, mais cela ne suffit pas. Elle doit en finir avec son silence pour que son agresseur soit sanctionné et/ou condamné, cela reste indispensable pour sa guérison. Après des années, c'est avec de l'aide et du courage qu'elle libère sa parole. Enfin, des années après, le protocole de harcèlement sexuel s'ouvre et une enquête est lancée dans l'entreprise, un début d'espoir nait en Elle. Un espoir très court car la direction de l'entreprise s'empresse de mettre en retraite l'agresseur avant la fin de l'enquête, mettant fin à la procédure. Cet homme quittera l'entreprise avec les honneurs et restera impuni. Elle décide de se battre en portant plainte au commissariat, mais les faits sont trop anciens et il y a donc prescription. Les recours ne sont pas finis, Elle se ressaisit et prend une avocate réputée dans ces affaires pour attaquer l'entreprise aux prud'hommes, pour harcèlement sexuel mais aussi moral. Une entreprise responsable de sa situation car son employeur n'a rien mis en oeuvre pour la protéger, bien pire elle a fait le choix de sauver l'agresseur.

Le procès est prévu le 9 mars 2018 à 13h au conseil des prud'hommes de Paris

Elle a su trouver la force et le courage de se lever contre son agresseur. Accompagnons la en nous mobilisant pour elle et pour toutes les autres victimes.

Rdv le 9 mars à 12 heures devant le conseil des Prud'hommes de Paris (27 rue Louis Blanc - X^e arrondissement)